



Il était une Foy

juillet 2012 > **N°17**

Le journal de Sainte Foy de Peyrolières



Edito

Bonjour à tous,

Cette année nous laissera sans aucun

doute de très bons souvenirs... En effet le dynamisme du milieu associatif nous permet d'avoir un choix très large d'activités et d'évènements.

Notre commune compte aujourd'hui 25 associations. Les rencontres, les soirées, les manifestations ont été très nombreuses au cours de ce premier semestre. L'envie de partager est grande et ce n'est pas fini... L'été est aussi bien rempli avec 5 fêtes en 3 mois. Vous retrouverez dans ce numéro les détails de leurs programmations. Sans minimiser les autres, la rencontre des Sainte Foy de France sera le « clou » de ces fêtes car elle ne s'organise qu'environ tous les 15 ans. Aussi, je peux vous dire que les organisateurs regroupés dans l'association « Les Fidésiades en Savés » comptent sur votre participation nombreuse et chaleureuse. L'équipe municipale et moi-même sommes en parfait accord avec leurs attentes. Nous sommes fiers de notre village, montrons-le, partageons, faisons la fête ensemble et oublions dans cette période estivale les tracas de la vie quotidienne.

Vous trouverez aussi dans ce numéro, toutes les actions petites ou grandes, en cours et à venir. Pour réussir tous ces projets, il faut de la persévérance. Je souhaite par l'intermédiaire de cet édito remercier tous mes collègues élus, communaux et intercommunaux sans oublier les différents services de la commune et de la Communauté de Communes du Savès. Très bonnes vacances à eux ainsi qu'à vousmêmes, chers fidèles lecteurs.

Votre Maire, François Vives





Fidésiades en Savès

Un programme de « taille » pour un rassemblement de « taille »

L'équipe des Fidésiades continue à progresser dans la préparation des festivités des 18 et 19 août, pour offrir un séjour de qualité aux Fidésiens venus de la France entière

Le 28 avril, notre association en charge du rassemblement a présenté le programme au Bureau de l'Association des Sainte Foy de France. Tous ont paru satisfaits et rassurés par les premiers éléments mis en place.

Un cadeau, représentant notre commune sera remis à chaque famille participante et d'autres surprises sont en préparation.

Pour l'instant des hébergements ont pu être proposés à environ 50 Fidésiens. Ce résultat est très encourageant et nous montre l'intérêt que portent nos concitoyens à cette manifestation. Nous remercions tous les habitants qui ont joué le jeu. Si vous souhaitez accueillir nos « cousins », vous pouvez encore vous inscrire. Des visites sont proposées les samedi et dimanche matin : la ferme de CROS, propriété de M. MOULARD, le village de Poucharramet

et le musée du Lherm, l'usine hydroélectrique du Bazacle, les ailes anciennes, collection d'avions anciens qui ont fait la légende de l'aéronautique.

Le samedi après midi, plusieurs animations sont prévues. Pour les enfants : un parcours d'énigmes où ils devront retrouver les différentes communes (représentations) cachées dans notre village et les reporter sur une carte de France. Cette animation sera organisée sous la responsabilité des parents. Pour les adultes : des passionnés feront visiter notre village et raconteront l'histoire locale. Ils présenteront quelques objets historiques de la commune.

Les visites et les repas organisés du samedi midi au dimanche midi sont ouverts à tous. Infos et inscriptions au 06 07 81 24 01 ou 06 18 60 60 39 - fidesiades.saves@laposte.net

Dossier
A l'étude
ou en cours

Festivités à venir

P7

Le programme des réjouissances

L'engagement économe

Eco responsabilité des communes

Par délibération du 5 juin 2012, Sainte-Foy s'inscrit dans cette démarche aux côtés du Pays Sud Toulousain

l'histoire a commencé avec le premier Sommet de la Terre de Rio en 1992. C'est seulement 10 ans plus tard que les grandes villes se sont engagées dans une démarche baptisée « Agenda 21 ». Les réalisations telles que des éco-quartiers dans des zones portuaires ou industrielles désaffectées sont de grande ampleur mais ponctuelles.

Vingt ans plus tard, la seconde vitesse s'enclenche, il faut faire participer davantage de monde pour aller plus vite et plus loin. Les collectivités territoriales s'engagent dans cette démarche, appuyées par le sénat.

Le Pays Sud Toulousain, avec l'appui de l'ADEME et de l'ARPE*, se positionne en guide. Il s'agit pour chaque commune volontaire de s'engager à des actions d'économies, simples et souvent sans besoin de financements particuliers, dans sept domaines: l'énergie, l'eau, les déchets, les achats, les déplacements, les espaces verts et le bruit. Pour Sainte-Foy, mi juin, nous définirons avec le Pays Sud Toulousain, des actions sur lesquelles nous devrons rendre compte tous les six mois. Nous vous tiendrons informés et votre participation sera la bienvenue.

- Le 19 juin 2012, le Pays Sud Toulousain organise ses premières Assises de la Mobilité sous forme d'ateliers et d'échanges sur des réalisations réussies.
- Du 20 au 22 juin 2012, vingt ans après Rio (1992), se tient la quatrième Conférence des Nations unies sur le développement durable, baptisée « Rio+20 ».
- * ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (pour particuliers, collectifs et entrepreneurs) - ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement (conseille et accompagne les collectivités).



Contrôle des champs électromagnétiques

La recherche d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile se poursuit sous la vigilance de la municipalité attentive aux résultats des mesures d'ondes

éunion des élus et techniciens des communes engagées dans la émarche, le 19 juin dernier dans les locaux du Pays Sud Toulousain

a commune compte désormais 2 antennes de téléphonie mobile, pour les opérateurs SFR et Orange. Des mesures des champs électromagnétiques sont régulièrement effectuées par des organismes indépendants. Pour l'antenne SFR du Lieu-dit Péguilhan, les puissances émises constatées au 27 août 2010 étaient 57 fois inférieures aux seuils légaux. Après contrôle au 18 janvier 2012, les champs sont désormais 80 fois inférieurs aux seuils légaux. Pour l'antenne Orange, au Lieu-dit Pigail, une première mesure a été faite le 16 février dernier. Les relevés font apparaître des champs électromagnéti-



ques de 350 à 900 fois inférieurs aux seuils légaux. Un nouveau test sera effectué lorsque l'antenne sera en fonctionnement, vraisemblablement dans le courant de l'été. Ces résultats sont consultables en mairie.

Qualité de vie

Distributeur automatique de billets

Près de deux ans de démarches diverses ont été nécessaires pour obtenir une réponse... négative. Mais la municipalité ne baisse pas les bras



'histoire commence le 29 juin 2010 par un courrier de Monsieur le Maire envoyé à la Banque Postale pour obtenir l'accord d'installation d'un distributeur automatique de billets à La Poste de Sainte-Foy. S'en sont suivis des montages de dossiers, divers échanges, relances téléphoniques, écrits, demandes d'appui d'élus locaux notamment de Bertrand AUBAN, Sénateur de la Haute-Garonne. Le 15 mai dernier, Monsieur le Maire obtenait enfin une réponse de la part de la Poste, qui mal-

heureusement n'était pas celle espérée.

La raison du refus réside dans la proximité d'autres distributeurs sur Saint-Lys, « ce projet n'est pas éligible...car il ne répond pas aux critères...à savoir l'absence de distributeur dans un périmètre de 5 kms ou 20 minutes de trajet automobile ». La municipalité a donc décidé de se tourner vers une solution plus commerciale La Banque Postale ou une autre banque. Nous allons donc « prospecter » à nouveau!

Sur la route

Carrefour du Parayre

Depuis plusieurs années, la dangerosité de ce carrefour est au centre de discussions partagées entre application stricte du Code de la Route et nécessité pour la municipalité de garantir la sécurité

ébut juin, une nouvelle rencontre concernant les possibilités d'aménagement du carrefour du Parayre s'est déroulée entre les représentants de la mairie de Sainte Foy, les techniciens du Conseil Général, le Conseiller Général Pierre Duplanté, le Maire de Beaufort et son adjoint.

Deux projets ont été présentés. Le 1er est un rond point mais l'impact sur les habitations est trop important et le coût prohibitif (500k€, hors acquisitions foncières). Le second est semblable au carrefour de la Salvetat sur la D632, avec ilots et « tourne à gauche » central. Le problème du passage au stop ne serait pas résolu. Le prix par rapport au rond point serait divisé par 2, mais cet aménagement ne fait pas l'unanimité

La piste du radar pédagogique est envisagée, une demande pour inscription en 2013 va être déposée.



En couleur

Notre Dame du Lait

La statue de la vierge âgée de plus de 2 siècles, Place Notre Dame du Lait, vient d'être rénovée par Mme Bonnemaison spécialiste en restauration d'objets d'art

n peu d'histoire : Pendant la révolution « les statues furent brûlées sur la promenade, l'oratoire situé au couchant de la ville et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui un piédestal surmonté d'une vierge, fut démoli ; et, les matériaux vendus aux enchères publiques, produisirent la somme de 912 livres et 10 sols. » (Extrait de la monographie de M.Dupuy instituteur à Sainte-Foy en 1885). Jacques E.Merceron (USA), professeur de littérature et

de civilisation française à Indiana University a examiné les appellations «Notre-Dame du Lait»... Il démontre que de tout temps, le lait maternel a été l'objet de tous les soins et de tous les soucis. Ce liquide vital pour les nouveaunés (objet de culte dès la civilisation gallo-romaine) amenait mères et nourrices sur des lieux de prière comme celui de notre statue car il était jusqu'au début du XX^{ème} siècle l'objet d'attentions et d'interdits autant que de dévotion.



Principales délibérations **Conseil Municipal** du 5 juin 2012

Le Conseil Municipal a décidé de demander au Conseil Général les subventions suivantes : Rénovation des toilettes et du portail de l'ALAE, acquisition de matériel pour les services techniques et informatique/logiciel pour la mairie, sécurisation de l'accès à la cuisine de la salle des fêtes du village, dépose et pose d'une véranda à l'école élémentaire Jules Ferry, rénovation du palier des escaliers de la mairie, acquisition de jeux et sol pour l'aire de jeux, acquisition d'un enrouleur à turbine pour le stade, remplacement de la chaudière et des radiateurs de la salle des fêtes, remplacement du portail du stade, organisation des Fidésiades.

- Le Conseil Municipal a approuvé le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).
- ▶ Le Conseil a approuvé l'extension de réseau Basse Tension concernant la parcelle 774 étudiée par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.
- ▶ Le Conseil a approuvé la cession à la Communauté de Communes du Savès du terrain d'assise de la Maison de l'Enfance (crèche) pour l'euro.

Incendie des bus

Dégâts en cascade

L'incendie des bus a des impacts directs sur le coût du renouvellement du matériel et des biens détruits mais il ne faut pas oublier les dégâts « cachés » au travers des risques de pollution



'incendie a impressionné à iuste titre tous les riverains du centre et une grande partie de la population de Sainte-Foy. Mais les flammes n'ont été que la partie visible de l'évènement.

Après avoir engagé les moyens nécessaires à l'extinction du feu et à la protection des bâtiments proches, les sapeurs pompiers ont immédiatement pensé aux risques de pollution par l'intermédiaire du réseau pluvial de la commune. En effet, les canalisations ont entraîné eau et gasoil vers le ruisseau du Trujol, qui se trouve à 1km du centre. La cellule de dépollution du centre Stephan

Massat est rapidement arrivée pour contenir les hydrocarbures et éviter la pollution du ruisseau. Plusieurs jours ont été nécessaires pour finir de le dépolluer. Mais d'autres dégâts sont encore à traiter. Les platanes qui ont en partie brûlé doivent être surveillés pour éviter tout danger et être, peutêtre, sauvés. L'ensemble du secteur, goudron, terre ainsi que les débris qui jonchaient le sol doivent être traités comme des matières dangereuses et recyclés dans des filières spécifiques.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance de l'origine de cet

Les numéros utiles des services municipaux

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945 Tél.: 05 61 91 73 09 Fax: 05 67 80 68 51 Astreinte soir et WE: 06 37 64 56 23 mairie.ste.foyp@wanadoo.fr www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi 14h-18h • leudi 8h30-12h et 14h-18h • Vendredi 8h30-

12h et 14h-17h • Samedi

8h30-12h

Ecole maternelle: Tél.: 05 61 91 97 89 Ecole élémentaire :

Tél.: 05 61 91 66 50 ALAE: Tél.: 05 61 91 44 14

Ludothèque: Tél.: 05 61 91 73 09

Pôle Petite Enfance CCS: Tél.: 05 61 91 91 81 Crèche Chaudron Magique : Tél.: 05 82 95 18 07 Ateliers Parents/Enfants: Tél.: 05 82 95 23 47

Location de salles : Tél.: 05 34 47 76 31

Autres numéros utiles

La Poste: 05 61 91 49 56 Presbytère de Saint-Lys : 05 61 91 71 15 Pôle Emploi: 39 49 ou www.pole-emploi.fr Assistante sociale : 05 61 91 71 64

Urgences



Samu : 15 Pompiers: 18 Gendarmerie: 17 EDF: 0810 131 333 GrDF: 0 800 473 333 Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : 05 61 56 00 00 Centre anti-poison: 05 61 49 33 33 Enfance maltraitée: 119 ou 0 800 05 41 41

Maltraitance des personnes âgées ou handicapées: 3977 Violences conjugales : 01 40 33 80 60

L'urbanisme en mouvement

Depuis le 1^{er} mars 2012, il faut appliquer de nouvelles définitions et utiliser de nouveaux imprimés pour les constructions ou agrandissements

a surface de plancher se substitue aux SHOB et SHON -Surfaces Hors Oeuvre Brute et Nette - en vigueur depuis 1967. Cette nouvelle surface est globalement inférieure à la SHON et détermine les droits à construire, les documents à déposer et la nécessité ou non de prendre un architecte (si + de 170m²). Elle se définit ainsi : somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert (calculées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment) après déduction des embrasures de portes et de fenêtres, des vides et des trémies, des surfaces de moins de 1,80m de

hauteur, des combles non aménageables et des surfaces pour le stationnement des véhicules. La surface taxable est en filiation directe avec la surface de plancher et entre dans le calcul de la Taxe d'Aménagement qui remplace la Taxe Locale d'Equipement.

Bâti et crépi des façades et clôtures : Qu'est-ce qu'une modification de l'aspect extérieur ? Remplacer un élément par un autre d'un aspect différent, ajouter un élément au bâti existant, modifier la teinte ou les matériaux, modifier la clôture, ravaler

Surface sous moins de
1,80 m de hauteur

Nu intérieur de façade

Surface de plancher

Vides causés par les escaliers

A ne pas prendre en compte de la calcul de la surface de plancher

Espace de stationnement

la façade... Ces travaux sont à déclarer! Si vous avez un projet, renseignez-vous au Service Urbanisme de la mairie.

Les Travaux doivent être terminés : La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) est un document qui permet de signaler à l'administration la fin des travaux et la conformité de

la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. La DAACT est obligatoire et la mairie dispose de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration. Attention car l'assurance dommages-ouvrage ne peut intervenir qu'après la réception des travaux (fin officielle du chantier).

Face à la pollution lumineuse

Une réserve d'étoiles

L'astrophysicien Sébastien Vauclair, qui vit avec sa famille à Sainte-Foy, a lancé il y a déjà quatre ans le projet d'une « réserve naturelle... d'étoiles »

l'origine de cette initiative, un Aphénomène dont on parle peu : la pollution lumineuse. Pourtant il est impossible d'observer la voie lactée dans le ciel près des villes trop éclairées. Les halos lumineux de Toulouse ou Barcelone viennent même perturber les observations des astronomes du Pic du Midi. Cette lumière artificielle nocturne a aussi un impact sur la faune, la flore et la santé des hommes. Sébastien Vauclair a donc lancé en 2008 le RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)

autour du Pic du Midi, qui se concrétise aujourd'hui. La réserve délimite un « périmètre de protection » de 600 km² autour de l'observatoire pour préserver la qualité du ciel, la nuit. Désormais, politiques, astronomes et universitaires travaillent à la prochaine étape : réduire le flux de lumières dirigé vers le ciel. La réflexion sur l'éclairage public et sur les actions à mettre en place est donc menée par les villes environnantes car l'obtention du label aura des retombées touristiques, écologiques et économiques.



L'ACCA

Une association en constante évolution!



Pratiquée jadis dans un but alimentaire, la chasse, devenue pour les chasseurs un loisir, est une nécessité pour l'équilibre de la chaîne alimentaire garante de la « Biodiversité » de nos territoires

a loi « chasse » du 2 février dernier officialise ce rôle «d'acteur de la Biodiversité » en mettant en avant les actions réalisées (pérenniser les espèces...) et celles à réaliser (protéger les activités humaines et notamment l'agriculture...). Ainsi, l'Association Communale de Chasse Agréée de Sainte-Foy développe des projets qui reflètent ces objectifs et valorisent l'image des chasseurs, en communicant leurs actions auprès des différents utilisateurs de la nature.

Depuis deux hivers, vous pouvez apercevoir au détour d'une haie des agrainoirs pour le petit gibier (en photo) qui ont notamment permis cette année la sauvegarde d'une population importante de faisans et de perdreaux malgré les conditions climatiques impitoyables. Cet hiver, l'ACCA plantera les 300 premiers mètres de haies bocagères de son programme pluriannuel de replantation en partenariat avec les agriculteurs et le Conseil Général 31. La régulation des espèces nuisibles et du grandgibiers indispensables pour l'agriculture et la sécurité des automobilistes seront présentées dans un prochain numéro.

Enfin, pour permettre une cohabitation respectueuse aux utilisateurs de l'agréable territoire de notre commune, l'ACCA a participé à la journée « Nettoyage de printemps » et s'attache à faire respecter les propriétaires fonciers et les acteurs de la nature (randonneurs...).

EHPAD l'Albergue

Une nouvelle étape franchie

Augmentation de sa capacité : le projet d'extension de la maison de retraite vient de finaliser sa première phase



l s'agissait de la construction du nouveau bâtiment accolé à l'existant. Tout s'est bien déroulé dans le respect des délais. Ce bâtiment de 48 lits, est composé pavillon Alzheimer.

L'ouverture s'est faite début mai permettant un accueil de 60 lits, après le déménagement des résidents hébergés du bâtiment voué à la destruction puis reconstruction. La deuxième phase est la démolition puis la reconstruction du bâtiment le plus ancien. Les travaux s'étaleront jusqu'en juin 2013. La troisième phase concerne la réhabilitation du bâtiment existant par une remise aux normes et un réagencement de certaines chambres et lieux de vie. Au 1er janvier 2014 l'EHPAD l'Albergue atteindra sa capacité totale de 76 lits.

Prévention fauchage

Evitons la casse!

es travaux de fauchage et de débroussaillage vont être effectués sur les bords des routes. Afin d'éviter tout dommage causés par ces travaux, il est demandé de signaler tout objet ou plante par un signe distinctif (ex : un piquet coloré d'1 mètre de hauteur). A défaut, l'entreprise en charge des travaux ne pourra être tenue responsable des dommages causés sur des objets non dégagés et non signalés.

INFO express

→ Fermeture de l'accueil de la mairie

Les samedis 14 juillet, 4 -11-18-25 août.

→ Horaires d'été de la ludothèque

Du lundi au mercredi : 14h-18h / Jeudi : 9h-12h et 14h-18h. Fermé du 20 juillet au 23 août.

→ Bruits de voisinage autorisés

Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-19h30 / Samedi : 9h-12h et 15h-19h / Dimanche et jours fériés : 10h-12h et 16h-18h.

Encombrants

Règles de bonne conduite



Afin de lutter contre la pollution de nos campagnes, la Communauté de Communes du Savès a mis en place en 2006 un service de collecte des encombrants en porte à porte. Depuis, de nombreux abus ont été constatés

onopoliser un camion et des employés pour enlever... un grille-pain... Ce n'est pas raisonnable. Pour éviter des dépenses tant financières que d'énergie, il est important de rappeler que ce service de collecte est proposé sous certaines conditions : pour enlever les encombrants ne pouvant pas être acheminés à la déchetterie dans un véhicule classique, pour les personnes âgées et/ou handicapées, pour les personnes ne possédant pas de véhicules.

Le ramassage des encombrants s'organise en 4 flux : bois, ferraille, tout venant et gros électroménager. Chaque catégorie dispose de 5 semaines de récolte au cours de l'année, excepté pendant les mois de décembre, janvier, juillet et août.

Pour bénéficier de ce service, il faut s'inscrire auprès de la mairie, la liste exacte des encombrants à enlever vous sera alors demandée.

Cadre de vie D comme déchets et durée

La durée de vie des déchets dépend de leur nature. Les éléments biodégradables à base de matière organique (déchets verts, papiers...) disparaissent en moins d'un an. En revanche, le verre peut résister plus de 4000 ans.

- 3 mois
- | Journal : 3 à 12 mois
- Allumette : 6 mois
- Chewing-gum: 5 ans
- Papier de bonbon : 5 ans
- Canette en acier : 100 ans
- 450 ans
- Polystyrène expansé :
- Verre : 4000 à 5000 an

Epicerie de Sainte-Foy MANGETTE MATTER

- Mouchoir de papier :
- Mégots avec filtre : 1 à
- ▶ Briquet en plastique :
- > Bouteille en plastique : 500 ans
- 1000 ans

primeur produits frais vin en vrac ou bouché alimentation générale Du mardi au dimanche En libre service ou sur commande "Toaez la proximité"

E[™] GUÉRIN Bernard

Tél. 05 62 14 63 41



Elagage d'arbres difficiles

Abattage

Entretien de parcs et jardins

Tél. 05 62 23 74 27 Port. 06 23 17 97 23



Route de Lombez à Sainte-Foy

Les résultats des élections



Dimanche 6 mai 2012 - 2ème tour Nombre de suffrages obtenus :

HOLLANDE François 637 / SARKOZY Nicolas 498 Taux de participation pour la commune : 85,99 % Dimanche 22 avril 2012 - 1er tour

Taux de participation pour la commune : 87,36 %

Législatives

Dimanche 17 juin 2012 - 2ème tour Nombre des suffrages obtenus : IBORRA Monique 505 / VIDAL Jocelyne 271 Taux de participation pour la commune : 56,54 % Dimanche 10 juin 2012 - 1er tour

Taux de participation pour la commune : 61,33 %



7-8-9-10 septembre

Programme de la fête locale

En collaboration avec la municipalité, les associations se sont regroupées pour proposer aux foyens une fête locale pleine d'animations : Les Festoyeurs d'Ovalie, Les Zings-zings de l'Aéro, les USSF Rugby - Pétanque -Cyclisme et la Farandole

Vendredi

19h30: moules - frites - grillades 20h30 : Soirée discomobile 22h30: Feu d'artifices

Samedi

Dès 10h : Démonstration d'aéromodélisme au stade. Restauration

14h : Pétanque « Concours en doublette »

20h : Repas paëlla (Adulte 15€/Enfant 5€, amener les couverts) Inscription au Tabac-Presse Sentous ou Juju au 05 62 23 85 35 22h : Soirée concert avec l'Orchestre LET'S DANCE

Dimanche

9h - 18h : Vide greniers

Adultes/Enfants

11h : messe et cérémonie au

12h30 : Apéritif offert par la

13h: Grillades

16h : Match de rugby au stade 19h: Restauration sur place / salle

12h: Repas au Stade Municipal

10h : Balade VTT 2 circuits

Monument aux Morts

municipalité

des fêtes

Lundi

15h : Concours de pétanque pour foyens et invités

Tu tires ou tu pointes?

Une partie de pétanque, ça fait plaisir

La saison de l'USSF Pétanque a commencé le 13 avril. Jusqu'au 13 octobre, les licenciés pourront profiter de 17 dates d'intersociétaires et concours à Sainte-Foy, pour peaufiner leur jeu. Et les autres...?



oilà plusieurs années que le terrain de pétanque de Sainte-Foy n'avait pas organisé de concours officiel, même si les licenciés du club s'y entraînaient quasi hebdomadairement. Après le concours en doublette du 3 juin dernier, l'USSF Pétanque accueillera les licenciés des clubs extérieurs pour des concours officiels, toujours en doublette, les samedis

14 juillet et 13 octobre à 13h30. Les non-licenciés du village pourront, quant à eux, découvrir ou redécouvrir ce sport lors du concours de la fête locale le samedi 8 septembre à 14h, puisque celui-ci est ouvert à tous.

Infos auprès du Président du club: M.MARY au 06 17 50 75 71.

Juillet/Août

Dans les hameaux de La Salvetat et du Parayre

L'Association Les Amis du Parayre et de La Salvetat existe par la volonté de quelques bénévoles qui souhaitent faire vivre ces hameaux en redonnant vie aux fêtes populaires, auxquelles beaucoup de Foyens participaient encore il y a quelques années



28-29 juillet à La Salvetat

20h: Repas sous chapiteau (apéritif et entrée offerts)

Repas partage (chacun amène ce qu'il veut) ou grillades pour ceux qui ne veulent pas préparer leur repas (7€ /adulte et 4€/enfant) -Réservation avant le 25/07 au 05 34 47 63 90

La soirée continuera avec l'observation du ciel par l'Asso ''les Etoiles du Saves''

Dimanche

De 10h à 18h : Expositions de peintures de Jacques MAJOS (en photo) et des photos/peintures du concours organisé sur le thème "La Salvetat et Le Parayre".

A découvrir aussi : la poterie artisanale et les artisans créateurs

A 11h: Messe en l'Eglise de La Salvetat, suivi de l'apéritif offert par la municipalité

18h : Remise des prix du concours et vin d'honneur de clôture

26 août au Parayre Samedi

11h: Messe en l'Eglise du Parayre, suivi de l'apéritif offert par la municipalité

13h : Repas dansant à la salle des fêtes - Réservation auprès de Gabriel ANÉ au 05 34 47 19 34



Nos petits Foyens « Les Bisounours »

Cette association a été créée voilà un an par les assistantes maternelles de Sainte-Foy dans un but premier : la socialisation des petits en garde

out ce petit monde se réunit chaque lundi dans la salle Petite enfance au-dessus de la crèche « Le Chaudron Magique »

mise à leur disposition. Les enfants aiment s'y retrouver pour jouer et participer à diverses activités comme le chant, la motricité, la pâte à sel, la peinture et la fabrication de petits cadeaux selon l'actualité calendaire.

Les Bisounours c'est aussi, depuis 2 ans, une équipe organisatrice du vide grenier nocturne de la fête de la Saint-Jean au mois de juin.

▶ Pour + d'infos : contactez Mme Eve Verne au 06 11 44 73 64



Naissance

« Les Zings-zings de l'Aéro »



ette association créée par des passionnés a pour but de rassembler le plus possible d'amateurs et de professionnels d'aéronautique : constructeurs amateurs, pilotes, modélistes. Mais aussi de faire découvrir l'aéronautique à tous : jeunes ou moins jeunes, personnes valides ou handicapées. Des conférences, tables rondes et rencontres conviviales seront organisées pour permettre de réunir les compétences et connaissances en matière de construction et d'exploitation d'aéronefs, d'ULM

et d'avions pour être mises en œuvre au profit de l'association. Le projet principal du club est de construire un avion à moteur diesel pour personnes handicapées qui s'appellera sûrement le "JMONTE". L'association prévoit de se faire également connaître au travers de diverses expositions et manifestations

▶ Contact : M.Botton au 09 80 38 80 14 ou botton.daniel1@aliceadsl.fr www.zingszings.sitew.com

CCAS

Réunir les générations

n partenariat avec l'équipe de l'école maternelle, un projet intergénérationnel avec l'EHPAD l'Albergue s'est déroulé tout au long de l'année scolaire. Enfants et pensionnaires se sont retrouvés autour de jeux de société, de chants... Le CCAS et l'EHPAD ont aussi organisé plusieurs rencontres en direction des seniors du village autour de lotos, de jeux et de goûters!

- ▶ Une exposition photo de ces différentes rencontres est en place dans la salle du Conseil Municipal depuis le 23 juin et jusqu'à 25 juillet. Ces projets seront reconduits l'année prorencontre, rompre la solitude est l'un des objectifs du CCAS.
- Aux personnes vulnérables et à leur famille : pensez à répondre au courrier « canicule » qui vous a récemment été adressé par la



chaine : créer des moments de

rer en mairie dès la fin du mois d'août. Pour toute info. contactez la Direction de l'Education et des Equipements Scolaires du Conseil Général de la Haute-Garonne : Tél. 05.34.33.38.66 et 05.34.33.38.79 ou www.haute-garonne.fr

→ Objets trouvés

INFOexpress

Il est interdit d'allumer des feux vifs

en général et de chaumes en particu-

lier, entre le 15 juin et le 30 septembre. En dehors de cette période, il

existe certaines conditions. + d'infos

sur: www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr.

Chaque propriétaire est tenu de faire

procéder au ramonage des fours,

fourneaux et cheminées de maison

au moins une fois par an. L'arrêté

municipal n°34/10 en date du 6 octo-

bre 2010, prescrivant le ramonage

annuel, est consultable en mairie.

→ Transports scolaires

Les cartes de bus scolaire sont à reti-

→ Feux

→ Ramonage

Vous avez égaré vos clés, votre téléphone portable, vos papiers d'identité... Passez en mairie, il se peut que l'objet recherché ait été déposé.

→ Éthylotest obligatoire

Les automobilistes devront obligatoirement avoir un éthylotest dans leur voiture à partir du 1er juillet 2012. Le défaut de possession de cet équipement sera sanctionné à partir du 1er novembre 2012, selon le décret paru au Journal Officiel. + d'infos sur : www.ethylotest-obligatoire.org

Périscolaire

'Association de

Communauté éducative

d'Elèves de Sainte Foy de Peyrolières s'est mobilisée cette année sur divers sujets. Petit tour d'horizon de leurs actions. ▶ En mars dernier, l'APE entamait une réflexion avec présentation

- publique sur la question de la restauration scolaire : Comment introduire du « bio » et des produits locaux de saison, dans l'assiette à un coût raisonnable ?
- ▶ Privilégier la communication avec l'édition de « l'écho de la cour » distribué dans les écoles (4-5 n° par an) et le site Internet qui permet d'être à l'écoute des suggestions et d'échanger avec les parents
- Des moments de plaisir partagés, notamment en juin lors du Festival du livre de l'Agora avec la

lecture d'un conte merveilleux animé par des marionnettes et un atelier d'illustrations.

▶ Puis penser déjà à la rentrée prochaine avec l'opération d'achat groupé de fournitures scolaires

Contact APE par mail: ape.stefoy@hotmail.fr - Site Internet : http://apestefoy.wifeo.com/



Noure et Nazim les personnages du Conte lors du Festival du Livre 2012

Carte Jeune Midi-Pyrénées

es lycéens et apprentis de es tyceens et app. la région pourront bénéficier de la « Carte Jeune Midi-Pyrénées » dès la rentrée 2012.

Elle regroupera des dispositifs régionaux tels que le chéquier lecture, le chèque sport, la bourse régionale de premier équipement ou encore l'opération OrdiLib'. La Région Midi-Pyrénées modulera les aides en fonction des ressources des familles. Dès le 15 juin 2012, vous pourrez demander cette carte sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr

La Ferme aux Colverts Parc, terrasse Saveurs d'autrefois Viandes au feu de bois Produits "maison" Desserts à volonté Soirée dansante, tous les 1ers vendredis du mois menu à 25 € Sainte Foy de Peyrolières (sortie du village - en direction de Lombez) Tél. 05 61 91 48 76

Qu'est-ce que c'est?

« La ruche qui dit oui »

C'est une plate-forme d'achats groupés qui favorise les circuits courts, des producteurs aux consommateurs par le biais de groupes de personnes appelés « Ruches ». A Sainte-Foy, une « ruche » est née

comme toutes les autres « ruches », elle fédère une communauté autour d'elle : des producteurs (fruits et légumes, fromages, viande, pains...) qui proposent aux membres inscrits leurs produits et la quantité en kg pour obtenir un tarif intéressant. Si la « ruche » recueille le nombre suffisant de commandes, on dit que « La Ruche a dit Oui »,

la transaction peut se faire. La personne ayant créé la ruche (M. Petitjean - 240 Chemin Bajoly) reçoit chez elle les produits et ses membres viennent chercher leurs marchandises à la date indiquée. Les achats peuvent être ponctuels ou réguliers. Le paiement se fait directement sur le site par carte bancaire.

www.laruchequiditoui.fr

Remise de décoration

Monsieur Estève Fernandez

Lors de la commémoration du 8 mai 1945, Estève FERNANDEZ a reçu le diplôme de porte-drapeau pour plus de vingt ans de service

ppelé le 18 Octobre 1950 pour accomplir son service militaire à TLEMCEN en Algérie, il est affecté au service des transmissions après les classes. Nommé Caporal le 31 mai 1951, il fait partie d'un transfert d'appelés en Europe affecté au 2/92 RI à Montluçon, jusqu'au 20 avril 1952. Le 30 octobre 1955, il est rappelé à l'activité suite aux évènements puis libéré le 27 juin 1956. A nouveau appelé dans les unités territoriales en octobre 1956, il est enfin libéré en mai 1960. A Sainte Foy, il rejoint la section des anciens combattants, pour en devenir Président en 1974. Il contribue quelques



années plus tard, au regroupement de plusieurs sections qui deviendra l'Amicale des anciens combattants du canton de Saint-Lys. Il en sera vice-président et porte-drapeau.

Festivités

Ça bouge à Ste Foy

Juillet

> 7-8 juillet

Fête du Cheval et des Tracteurs de nos grandspères par l'USSF Rugby Au stade municipal

> 28-29 juillet

Fête de la Salvetat par Les Amis de la Salvetat

Août

> 17-18-19 août

Rassemblement des « Sainte Foy de France » par Fidésiades en Savès

> Tous les dimanches : marché de plein vent de 8h à 12h

THE STATE OF THE S

> 26 août

Fête du Parayre par Les Amis du Parayre

Septembre

> 2 septembre

Matinée **Forum des Associations,** à la salle des
Fêtes

> 7-8-9-10 septembre

Fête locale (voir le programme en page 6)

Octobre > 6 octobre

Loto des écoles par Farandole, à la Salle des fêtes

état civil

Du 16/03/2012 au 17/06/2012

NAISSANCES

PERICOU Thibaud DURAND Baptiste BELAVAL LEBRUN Lenny PIERRE Noëllie

MARIAGES

PROVOST Anthony et VISE Aurélie GUILLAUD Matthieu et PIERRE Catherine



DÉCÈS

TRIPELON née POTIER Solange GÉLIS née VANHOVE Nicole ADOUE André FAURÉ Denis

Jardins partagés

Profiter de légumes du potager à moindre coût

L'un prête un bout de son jardin, l'autre vient le cultiver et en échange les récoltes sont partagées. C'est une façon ouverte, économique et solidaire de concevoir le potager

es personnes fixent librement les modalités de l'échange : partage des récoltes, quota de dépenses d'eau, entretien du jardin, création d'un jardin d'ornement. C'est un échange gagnant - gagnant où chacun doit trouver son bonheur et qui a de nombreux avantages : entretien du jardin, présence d'une personne quand les propriétaires sont en vacances,

compagnie pour les personnes vivant seules... Il suffit de s'ins-

crire pour déposer gratuitement une annonce ou consulter les annonces présentes sur le site : www.plantezcheznous.com Le + de ce site : Une rubrique conseils. Si vous n'avez pas Internet : Tél. 06 32 95 90 64



Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

2, Avenue du 8 mai 1945 31470 Ste Foy Tél: 05 61 91 73 09 - Fax: 05 67 80 68 51 Courriel: mairie.ste.foyp@wanadoo.fr Site Internet: www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



"Il était une foy"

Responsable de publication : François Vives - Réalisation : www. aldorande.eu
Impression : Imprimerie Messages - Imprimé sur papier recyclé.

Ont participé à la rédaction et à l'édition de ce bulletin : le maire : François VIVES la Commission Communication

Ont participé à la rédaction et à l'édition de ce bulletin : Le maire : François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRADE, Dominique GUYS, Joëlle ESCALLE, Coordination : Sandrine GRI, Mélanie MARTIN.